

Impôt sur le revenu—Loi

Monsieur le Président, je ne serai pas plus long dans mes commentaires, mais je voudrais simplement dire, en terminant, que j'ai trouvé le débat intéressant, mais un peu terne, j'allais dire mesquin. Mon ami de Saint-Denis (M. Prud'homme) me rappelle que le terme est assez bien dans ce cas-ci. C'est un bon terme, le terme mesquin, parce que ce gouvernement-là, monsieur le Président, ne l'oublions pas, actuellement, n'est pas tellement préoccupé par le sort des gens les moins bien nantis. Il est préoccupé, même obsédé, par le grand déficit. Et c'est la préoccupation qui veut que l'on doit absolument réduire ce déficit et peu importe que les Canadiens dans le besoin souffrent ou qu'ils aient besoin d'assistance. Je trouve que c'est un peu mesquin et que l'on manque de sensibilité à l'égard des familles pauvres.

On n'a qu'à regarder les statistiques. J'en ai, monsieur le Président, je pourrais vous en parler tout l'après-midi. Actuellement, le niveau d'argent disponible, ce qu'on appelle l'argent disponible pour dépenser, baisse continuellement tous les jours. Le taux d'épargne baisse lui aussi. Les Canadiens épargnent moins qu'ils n'épargnaient et Dieu sait que la fiscalité, la fameuse mesure des derniers budgets impose aux Canadiens une charge additionnelle et je pourrais vous donner des statistiques qui démontrent assez clairement que les familles pauvres et les familles à revenu modeste paient plus de taxes aujourd'hui, plus de taxes directes qu'elles n'en payaient il y a deux ans, et c'est en grande partie à cause de cette fixation, de cette inhabileté de ce gouvernement à voir à être sensible aux besoins de ces familles.

Alors, monsieur le Président, je reviendrai sur la question économique en temps et lieu, qu'il s'agisse de dire que le gouvernement a mis en place un projet de loi que nous avons appuyé parce qu'il démontre tout de même... c'est un petit pas dans la bonne direction. Nous aurions voulu qu'ils fassent le grand pas, qu'ils avancent fermement...

Une voix: Ce sont des conservateurs!

M. Gauthier: ... mais ce sont des conservateurs, monsieur le Président, on le reconnaît, et des conservateurs, ce sont des gens qui font dont attention et qui, avant de bouger, il faut quasiment qu'ils soient poussés.

Alors on va pousser sur le gouvernement encore, puis on va essayer de le diriger dans la bonne voie et espérons toujours, monsieur le Président, que dans l'optimisme qui nous est reconnu comme libéraux, on aura un jour la chance de mettre en place des programmes qui répondront vraiment aux besoins de la collectivité canadienne.

M. le vice-président: Questions ou commentaires. Débat. L'honorable député de Kitchener (M. Reimer) a la parole.

• (1540)

[Traduction]

Y a-t-il des questions ou des commentaires? Passons au débat.

M. John Reimer (Kitchener): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir ajouter quelques remarques à l'étape de la troisième lecture de ce projet de loi. Je voudrais commencer par examiner certaines des dispositions précises qu'il renferme.

Le projet de loi prévoit un paiement anticipé de 300 \$ par enfant destiné aux familles dont le revenu net est égal ou inférieur à 15 000 \$, en se fondant sur les renseignements fournis

dans les déclarations d'impôt de 1985. Cette mesure va aider quelque 700 000 familles dans tout le Canada, et quelque 1 500 à 2 000 familles de ma circonscription. Heureusement, elle ne va pas concerner autant de familles dans ma circonscription que dans d'autres parce que, au cours des six derniers mois, nous avons connu le taux de chômage le plus bas ou presque du Canada.

Le paiement anticipé se fera en novembre. La date est bien choisie parce qu'il arrivera juste avant l'hiver et Noël où il est évident que les parents veulent faire des dépenses supplémentaires pour leurs enfants. Ces 300 \$ représentent environ les deux tiers du crédit d'impôt maximal par enfant que recevront ces familles en 1986.

Cette mesure comporte un autre avantage puisque les personnes concernées n'auront pas à faire une demande pour obtenir le paiement anticipé, évitant ainsi des retards possibles de l'administration avant de le recevoir et de l'utiliser. Naturellement, ils recevront le tiers restant du crédit d'impôt pour enfants lorsqu'ils enverront leur déclaration d'impôt de 1986. Par conséquent, lorsque nous considérons ce projet de loi et ceux qu'il va aider, il est évident qu'il s'agit d'une mesure excellente de la part du gouvernement.

J'aimerais que nous replaçions le projet de loi dans le contexte des réalisations du gouvernement depuis son arrivée au pouvoir en 1984, en matière d'allocations familiales, de crédit d'impôt pour enfant et de crédit de taxe fédérale de vente. J'ai écouté le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) essayer de nous faire croire que les allocations familiales sont réduites. C'est faux. Nous avons en fait proposé une augmentation plus faible des allocations familiales, mais nous ne les avons pas réduites. Si l'inflation est de 4 p. 100, comme c'est le cas actuellement, l'indexation ne s'appliquera qu'au-delà des 3 p. 100. Autrement dit, il y aura une augmentation de 1 p. 100. En 1985, les allocations familiales étaient de 31,27 \$ par enfant. En supposant un taux d'inflation de 4 p. 100 et en ajoutant 1 p. 100 par an, les allocations familiales passeront à 32,22 \$ en 1988, ce qui représente une augmentation de 95c. Si nous avons maintenu l'indexation, elles auraient atteint 35,15 \$ en 1988, marquant une augmentation de 3,88 \$. Dans les deux cas, on enregistre une augmentation, et non pas une diminution comme le député d'Ottawa—Vanier a essayé de nous le faire croire.

Nous devons replacer la mesure prise par le gouvernement à propos des allocations familiales dans le contexte du crédit d'impôt pour enfant. En 1986, nous avons augmenté de 70 \$ le paiement par enfant aux termes du crédit d'impôt pour enfant. En 1987, il y aura une augmentation de 35 \$ ainsi qu'en 1988. En se combinant, ces deux mesures accordent une augmentation des prestations aux personnes qui en ont le plus besoin, par rapport à ce qui ce serait passé si nous avions maintenu l'indexation dont l'opposition parle tant. Nous ajoutons en fait 140 \$ au crédit d'impôt pour enfant au cours de ces années-là. Ces familles toucheront donc 93,44 \$ de plus. Il convient de donner tous les faits et de les placer dans leur juste perspective.

Nous avons pris une autre initiative encore, celle de reconnaître, dans le budget de 1986, que la hausse de la taxe de vente fédérale prévue dans le budget de 1985 et celui de 1986